

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL**

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffpjp.siege@petanque.fr



**COMITE
DIRECTEUR**

Réunion du 7 janvier 2016

(Cette réunion s'est tenue à l'hôtel des Ducs de Bourbon de Montluçon, le jeudi 7 janvier de 17h30 à 20h30).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, CHEVALIER, COSTE, DELCHET, DESBOIS, DESMULIE, GARRIGUE, Mmes PERONNET et PAUGAM, MM. IANNARELLI, POGGI, READ, RIZZO, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT.**

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Fédérale
M. **BRUAND**, Représentant le Conseil des Ligues

Excusés : M. **DUBOIS**, Membre du Comité Directeur
M. **MIARD** Représentant le Conseil des Ligues

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

Précisions : Communication

- La facture de 1 103.66 € de l'étape du Pétanque Tour du Havre représentait l'ensemble des repas pour l'intégralité de l'étape à savoir 50 repas soit une moyenne de 22.07 € par repas.
- Pour la clôture de l'étape de NICE, le démontage a été fait à 21h15 pour un départ à 23h00 sous escorte policière légale pour sortie de la ville.

(Le Compte-rendu du Comité Directeur de novembre 2015 a été adopté à l'unanimité.)

II. PREPARATION DU CONGRES :

- Réponses aux questions écrites
- Ordre de passages des responsables de Commissions

III. FINANCES

- Approbation du budget prévisionnel qui sera présenté lors du congrès.
- Malgré la suppression des cadeaux aux joueurs participant aux Championnats de France, il sera offert un bon d'achat de boules de Pétanque aux finalistes des trois catégories du Championnat de France Jeunes : Champions 200 € et Vice-Champions : 100€
- Il a été rappelé que la Fédération ne demande plus le paiement de 5 000€ pour l'agrément des compétitions privées et qu'à compter de cette année, il n'y aura plus de commission à payer à la société *Quarterback* relative au contrat ERIMA (contrat arrivé à terme au 31/12/2015 et en cours de renouvellement).

X. DIVERS

- Répartition des équipes aux Championnats de France 2016 : elle a été adoptée définitivement.
- Sites Compétitions :
 - La ville d'Allonnes (72) est candidate pour l'organisation du CHF Doublette Féminin et Individuel Masculin mais pas pour l'année 2016.

- Le site de la finale de la Coupe de France n'est toujours pas connu. Des contacts avancés sont en cours avec la ville de Tours.

Il a été précisé que *l'Equipe 21* accepte de diffuser la compétition Coupe de France et de prendre en charge une partie des frais de captation aux mêmes conditions que la saison dernière soit 50 % de la facture.

➤ Courrier de M. BEN FERAT : Le Président présente une proposition reçue par mail émanant de M. BENFERAHT de GAP (05) concernant une proposition de société de communication et d'une nouvelle approche surtout sur la communication internet. Il demande à M. DESBOIS qui a travaillé sur le projet porté par la société de M. BENFERAHT de présenter cette proposition. M. DESBOIS répond que c'est pour l'avenir et que ce sera vu plus tard.

➤ Pass Contact : Il a été présenté au Comité Directeur et doit faire l'objet d'une étude lors des réunions de février 2016.

OBJECTIFS : Valoriser des actions initiées et organisées par les Comités et Ligues

- Identifier les animations tous publics conduites sur le territoire national
- Recenser précisément ces participants
- Connaître nos participants
- Inciter ces participants à prendre une licence annuelle la saison suivante dans un club affilié.

DISPOSITIF :

Le responsable de l'animation (hors champ scolaire) enregistre uniquement les informations suivantes de la personne désireuse d'y participer : nom, prénom, date et lieu de naissance. Puis, il transmet la liste au Comité territorialement concerné qui a préalablement créé un compte informatisé dans Geslico identifié en fonction du public visé.

L'enregistrement via GESLICO génère la création d'une licence FFPJP qui est envoyée au CD mais pas au bénéficiaire qui s'est vu remettre un document informatif (tryptique par exemple) pour l'inciter à prendre une licence FFPJP dans le club de son choix, la mutation étant gratuite dans tous les cas.

La FFPJP facture le prix d'une licence normale au CD (7.70€ pour adulte et 3.20€ pour jeune)

L'organisateur paiera le PASS CONTACT ADULTE 10 € au Comité, la différence restant au Comité pour l'aider au développement de la pratique.

Les Licences au titre du PASS CONTACT comptent dans l'effectif FFPJP mais ne comptent pas dans le calcul des VOIX aux assemblées générales.

➤ Discipline :

- La demande de remise de peine de M. ORSENCIA Pascal (69) a été refusée.
- Modification des textes : Le rapport d'instruction de la Commission de Discipline Fédérale devra être effectué dans les 60 jours à compter de l'engagement des poursuites (au lieu de 30).

➤ L'audience dans le cadre du litige entre la FFPJP/SAOS et la société *Duvarry Développement* a été repoussée au 13 janvier 2016 à 08h00 au TGI de Marseille.

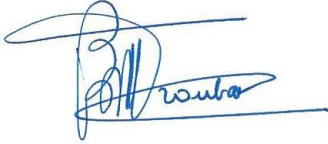
➤ Une demande d'agrément de l'Association Passion Pétanque Française relative à l'organisation de circuit P.P.F. (étapes et finale) nous a été adressée.

Le Comité Directeur a accepté ce renouvellement pour les années 2016, 2017 et 2018.

- Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement au renouvellement de la candidature de M. Francis GARRIGUE en qualité d'administrateur de la SAOS, représentant de la FFPJP.

(La séance est levée à 20 heures 30)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT

Le Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI